



5 règles essentielles du Point Rencontre du Jura bernois

1. Le Point Rencontre est un lieu de rencontre avant tout.
2. Nous centrons notre intervention pour l'enfant. Nous veillons à sa sécurité affective et physique.
3. Les photos et les appels vidéo sont autorisés. Nous demandons toutefois l'accord de l'intervenant et de l'enfant au préalable.
4. Nous n'acceptons aucun comportement de violence physique, verbale, sexuelle ou de négligence.
5. La visite peut être interrompue à tout moment si un comportement inapproprié est observé. Nous nous réservons le droit de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et le bien-être de tous les participants.

*Vous trouverez davantage d'informations concernant le Point Rencontre dans notre règlement. Nous pouvons vous fournir un exemplaire. Vous pouvez également le trouver sur notre site internet.